



Inscription lycée privé désaccord des parents

Par **Nad2403**, le **06/04/2025 à 18:47**

Bonjour, ma fille est en 3eme dans un college privé. Elle souhaite poursuivre en 2nde générale dans un lycée privé mais son pere(nous sommes séparés) veut qu'elle aille en lycée public. Il y a une convention parentale qui définit à 50% tous les frais de scolarisation pour chacun des 2 parents. En fait il ne veut pas du privé pour ne pas payer 48 euros de plus par mois alors qu'il a largement les moyens.

Puis je inscrire ma fille en lycée privé sans l'accord du père ? Si oui devra t il payer?

Merci

Par **jodelariege**, le **06/04/2025 à 19:07**

bonjour

si le pere s'y oppose vous ne pourrez pas inscrire votre enfant dans ce lycée privé; mais il peut y avoir négociation car vous pouvez lui proposer de payer vous meme les 48 euros...

ces frais d'école privée devrait etre écrits sur le jugement de divorce ou la convention aprentale

si ils ne sont pas écrits vous ne pouvez pas les imposer au pere

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F991>

Par **Isadore**, le **06/04/2025 à 21:45**

Bonjour,

Le lycée demandera l'accord des deux parents pour l'inscription. Si vous voulez inscrire votre fille dans le privée, il vous faut saisir le JAF pour en demander la permission. Si le juge accepte vos arguments, il faut vous attendre à ce que les frais soient mis à votre seule charge sauf si vous avez un motif impérieux pour faire le choix du privé.